

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, Vivek SINGH

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, M. Sébastien LEMONNIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain LENESLEY qui a donné pouvoir à Mme Martine LEPAGE, Mme Pierrette POUSSET Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN

Absents : M. Manoël DUDOUIT, M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER, Mme Laëtitia VIVIER

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DEGUETTE

Date de convocation : 3 mai 2023

Date d'affichage : 17 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19
Pouvoirs : 5
Votants : 24
Votants : 24

Délib. n°2023-049 : Saint-Lô Agglo - convention de fonds de concours pour les travaux d'eaux pluviales dans la rue de St-Jean (RD 286)

La commune lance le projet de réaménagement de la rue de St-Jean (RD 286). Dans le cadre de cette opération, le réseau d'assainissement d'eaux pluviales, qui relève de la compétence de Saint-Lô Agglo, fera l'objet de travaux de réfection.

Le programme des travaux comprend :

- La réfection du collecteur principal des eaux pluviales (diamètre 400 mm) depuis le carrefour d'avec la rue des Lavandières jusqu'au giratoire de la RD 551.
- La reprise des grilles
- Le renouvellement des branchements individuels

Conformément aux dispositions du pacte fiscal et financier de Saint-Lô Agglo et compte tenu qu'il s'agit de travaux en accompagnement de travaux de voirie initiés par la commune, un fonds de concours de 30 % du montant HT des travaux est demandé à la commune, auquel il faut rajouter les grilles d'avaloirs pris entièrement en charge par la commune. La participation communale s'élève au final à près de 40 % du coût des travaux.

PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REFECTION DU COLLECTEUR DES EAUX PLUVIALES DE LA RUE SAINT-JEAN A CONDE

Commune de Condé-sur-Vire	64 328,35 €
Reste à charge Saint-Lô Agglo	98 378,15 €
Coût de l'opération HT	162 706,50 €

Afin d'acter juridiquement le versement du fonds de concours, convention entre les deux parties.

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le

ID : 050-200063592-20230511-DELIB2023_049-DE

Après l'intervention de Saint-Lô Agglo qui se termine dans une semaine, la commune lancera ses propres travaux (TP JONES) début juin. Puis, le Département de la Manche réalisera la couche d'enrobé durant l'été.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Approuver les termes de la convention de versement d'un fonds de concours d'un montant de 64 328,35 € par la commune au profit de Saint-Lô Agglo pour les travaux d'assainissement des eaux pluviales dans la rue de St-Jean ;
- Habilitier le Maire à signer la convention et tous actes y afférents.

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

